

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires étrangères et du
développement international

Arrêté du 19 août 2015
Conférant la médaille d'honneur des affaires étrangères

NOR : MAEA1519483A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,

Vu le décret n° 2010-1025 du 30 août 2010 relatif à la médaille d'honneur des affaires étrangères ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2014 fixant le contingent de la médaille d'honneur des affaires étrangères pour l'année 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

La médaille d'honneur des affaires étrangères est décernée aux personnes dont le nom suit :

- I. – Echelon bronze :
- 1° M. Michel DANCOISNE-MARTINEAU

Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel du ministère des affaires étrangères* et au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses*.

Fait le 19 août 2015

Laurent FABIUS